



## Compte rendu du conseil municipal du 28 octobre 2 010

**Présents :** ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M - ESTEBAN P – GOUTY M - GUILHAUMON JM – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

**Absents excusés :** JAFFUEL C : *procuration à BONVALET D - MARTIN R*

**Absente :** BERRETTE S

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 21 septembre 2010. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu et signe la clôture de séance du conseil du 21 septembre 2010.

### **I Mise en révision générale du POS – Transformation en PLU en vue de la réalisation du projet des Séniories – désignation des membres de la commission de révision du POS en PLU**

#### **1) Révision générale du POS – transformation en PLU :**

Monsieur le Maire dit que la mairie a été contactée par les Séniories – un aménageur de Résidences Séniors, développant un concept d'habitat pour les retraités. Le conseil municipal a donné un avis favorable à ce projet le 28 juillet 2010.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2010, il n'est plus possible de faire une révision du POS pour intégrer ce projet.

Il faudra donc effectuer un PADD qui est la clé de voûte de la réalisation de ce projet lors de la mise en œuvre du PLU. Il faut être extrêmement rigoureux en respectant des délais impératifs, pour certains d'entre eux incompressibles, et ce afin d'éviter toute contestation. Cette étude prendra à minima 2 ans. Le Conseil municipal donne l'autorisation de lancer l'appel d'offre pour désigner le choix du cabinet d'études. Ce projet serait implanté à proximité de la cave coopérative, sur des parcelles actuellement en NC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'engager une étude de révision. Cette révision concerne la totalité du territoire de la commune.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la transformation du POS en PLU en vue de la réalisation du projet des séniories.

#### **2) Constitution d'une commission municipale pour la révision du PLU :**

Monsieur le Maire dit qu'il faut constituer une commission municipale pour la mise en œuvre de la révision du PLU. Tous les élus du conseil municipal font partie de la commission.

Monsieur le Maire précise que les membres ne devront pas avoir d'intérêt dans l'élaboration du PLU et devront faire preuve d'un devoir de réserve.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la transformation du POS en PLU et la constitution de la commission.

### **II Rachat et vente du photocopieur Konica Minolta (ancien photocopieur de la mairie)**

Monsieur le Maire dit au conseil que le montant du rachat du photocopieur Konica Minolta (ancien photocopieur de la mairie) est de 2 141.01 €. La revente de ce photocopieur est d'un montant de 2 571.56 €.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

### **III Contrat de location avec LOCAM : photocopieur Triumph Adler (nouveau photocopieur de la mairie)**

Monsieur le Maire dit au conseil que pour le nouveau photocopieur Triumph Adler de la mairie le contrat de service avec Locam est d'un montant de 405 € HT par trimestre.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité ce contrat.

### **IV Résiliation d'un bail AOC**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal qu'un propriétaire d'une parcelle demande la résiliation du bail emphytéotique pour arrachage. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce souhait.

### **V Acquisition du terrain pour le forage du Falgairas**

Monsieur le Maire dit qu'il faut faire l'acquisition d'un terrain qui se trouve dans le périmètre rapproché du futur forage qui alimentera la commune. Ce terrain d'une superficie de 6 060 m<sup>2</sup> est en BND (bien non délimité), la moitié de la superficie appartient à la Commune, l'autre moitié à un privé. Après négociation avec ce propriétaire, Monsieur le Maire propose l'achat du terrain pour la somme de 2 000 € TTC. Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette décision.

### **VI Demande de subvention Rue du Four de l'Agence de l'Eau : autorisation donnée au Conseil Général de percevoir et reverser à la commune cette subvention**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient d'autoriser le Conseil Général à percevoir la subvention de l'Agence de l'Eau (partenariat) qui sera ensuite reversée à la Commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette autorisation.

## **VII Questions Diverses**

### **1) Prime de fin d'année 2010 pour le personnel communal**

Monsieur le Maire a demandé que soit réitérée l'opération mise en place en 2009, à savoir l'intégration dans la prime de fin d'année 2010, la somme de 150 € sous forme de chèques cadeaux pour l'ensemble du personnel communal. Le montant total de ces chèques-cadeaux est de 1950 €. Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette opération.

### **2) Avenants au marché de l'Ecole et restaurant scolaire**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un avenant de l'Entreprise SUP CARREAUX d'un montant de 942.70 € HT, un avenant de l'Entreprise Patrick FERRE pour les cloisons d'un montant de 446.00 € HT à l'entrée du restaurant scolaire, un avenant de la Menuiserie COUDERC d'un montant négatif de 7 190.00 € HT pour des travaux prévus mais non réalisés (la façade extérieure était prévue en bois et a été réalisée en crépi).

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces avenants.

### **3) Décision modificative**

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que les 150 000 € qui étaient prévus au budget de 2010 pour l'aménagement du village sont basculés sur le compte du restaurant scolaire.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette modification.

## **VIII Informations**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le repas de fin d'année de la Communauté de Communes aura lieu à Neffiès le 17 décembre 2010 et que le repas de fin d'année avec le personnel communal et le conseil municipal aura lieu le 10 décembre 2010. Le conseil municipal adopte ces dates à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h.